

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE DOMONT  
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2022/101

## DECISION DU MAIRE

### Animations « Raconte'histoires »

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention avec l'association CONTELEU sise 73 rue du Château, 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, pour une animation « Raconte'histoires » à destination des enfants de 6 à 12 ans à 11h00 le samedi 26 novembre 2022, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 100,00 €,

Vu le devis 22-11-26 proposé par l'association CONTELEU sise 73 rue du Château, 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, pour une animation culturelle « Raconte'histoires » à destination des enfants de 6 à 12 ans à 11h00 le samedi 26 novembre 2022, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 100,00 €,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Autorise la signature de la convention avec CONTELEU sise 73 rue du Château, 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, pour une animation « Raconte'histoires » à destination des enfants de 6 à 12 ans à 11h00 le samedi 26 novembre 2022, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 100,00 €.

**Article 2** : Autorise la signature du devis 22-11-26 proposé par l'association CONTELEU sise 73 rue du Château, 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, pour une animation culturelle « Raconte'histoires » à destination des enfants de 6 à 12 ans à 11h00 le samedi 26 novembre 2022, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 100,00 €.

**Article 3** : Les dépenses seront respectivement imputées aux articles 611 – gestionnaire Médiathèque.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 03/11/2022  
Celine VILLECOURT  
Maire

